

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA
COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON**

Séance du 5 JUILLET 2023 – Délibération n°080

L'an deux mil vingt trois et le cinq juillet à 20h , le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie de Sévérac d'Aveyron, sous la présidence de Monsieur Edmond GROS, maire.

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
21	29	24

Date de la convocation
05/07/2023

Date d'affichage de la convocation
28/06/2023

Secrétaire de séance : Françoise CAPUS

Présents : - ANGLADE Clémence - BOURREL Thierry - BRUNET Mélanie - BURGUIERE Philippe - CAPUS Françoise – CARON Annick - CARNAC André - CAZES CORBOZ Maryse - CONSTANS Mathieu - DE LESCURE Jérôme - DUTRIEUX Patrick - GROS Edmond - LAURAIN Damien – LAYRAL Rémi - MAJOREL Aimé - MAJOREL Aurélien - MULLER Geoffroy - MURET Yvain - ROZIERE Régine – SAHUQUET Jean-Marc – TAJAN Isabelle

Absents : ALMIRE Yvan - RAGOT Annie - BORIE Nina – BOUDIAS DECROIX Nathalie (pv à Mélanie BRUNET)- FABRE Emilie - LABRO Isabelle - FOS Mariana(pv à Régine ROZIERE) - JARROUSSE Caroline (pv à Clémence ANGLADE)

Objet**LOCATION D'UN LOCAL A LAPANOUSE**

Monsieur le Maire expose que Monsieur Jérôme CHAYRIGUES de la ferme du Mulet à Buzains souhaite utiliser le local de l'ancienne bibliothèque de Lapanouse comme dépôt de pain.

Il propose de rédiger une convention de mise à disposition à titre précaire avec une participation financière de 10 euros par mois (+ charge si utilisation de l'électricité) et demande au conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité :

- Décide de mettre à disposition de Monsieur Jérôme CHAYRIGUES de la Ferme du Mulet le local de l'ancienne bibliothèque de Lapanouse
- Fixe à 10 euros par mois la participation financière (frais d'électricité en sus si utilisation)
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,
le Maire, Edmond GROS

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture

